

COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT N°2.4
REUNION DU 13 DECEMBRE 2011

Date	14/12/2011
Objet	Comité Consultatif Environnement
Présents	<p style="text-align: right;">Patrice GENTRIC <i>Président du Comité</i> <i>Maire adjoint en charge des Finances et du Développement Durable</i></p> <p style="text-align: right;">Michel LAVAL <i>Vice Président du Comité</i> <i>Association Joinville Écologie</i></p> <p style="text-align: right;">Benoît WILLOT <i>Conseiller Municipal</i></p> <p style="text-align: right;">Alain MESTRE <i>Association Joinville Écologie</i></p> <p style="text-align: right;">Michelle ANTONUCCI MONANGES <i>Chargée mission développement durable</i></p> <p style="text-align: right;">Clément LEROY <i>Directeur Général des Services</i></p>
Absents excusés	<p style="text-align: right;">Pascal BENVENISTE <i>Association Européenne éco-environnementale</i></p> <p style="text-align: right;">Yves JAZET <i>Association de Sauvegarde de l'Environnement de Polangis</i></p> <p style="text-align: right;">Jean Jacques GRESSIER <i>Maire adjoint en charge de l'Urbanisme, du Cadre de Vie et des Anciens Combattants</i></p> <p style="text-align: right;">Boutaïeb KADDANI <i>Conseiller municipal</i></p>
Absents	<p style="text-align: right;">Sylvie MERCIER <i>Conseillère Municipale</i></p> <p style="text-align: right;">Thierry LE LAY <i>Association Palissy Petit Parc</i></p>

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU N°2-3 DU 10 OCTOBRE 2011

Approbation du compte rendu par les membres présents du Comité.

2. ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE - CHARTE DE L'ARBRE -

Le nouveau document est présenté par Clément Leroy, qui précise qu'à ce document sera annexé l'inventaire du patrimoine arboré.

Patrice Gentric demande aux participants si sur la présentation du document, ils auraient des remarques particulières.

Michel Laval s'interroge sur l'articulation de ce nouveau texte avec celui de la 1ère Charte présentée en 2010 : est-ce une version synthétique de l'ensemble du texte ? Ce texte sera-t-il présenté au Conseil Municipal ?

Clément Leroy lui répond que c'est une version synthétique de plusieurs textes et chartes sur lesquels il a travaillé, et qu'il est bien prévu que ce texte soit présenté au Conseil Municipal.

Pour Michel Laval, le travail très important réalisé sur ce sujet devrait être pleinement valorisé : la 1ère Charte (de laquelle pourraient être retirés les éléments repris dans la nouvelle Charte) pourrait être requalifiée en guide des bonnes pratiques sans valeur contractuelle, annexé tout comme l'inventaire à la Charte votée au Conseil Municipal.

Michel Laval reprend aussi, au début de la Charte, l'introduction par Olivier Dosne : on y parle du réchauffement climatique, de la réduction de l'impact des émissions de gaz à effets de serre (atténuation du changement climatique, pour reprendre la terminologie onusienne du GIEC), mais pas de vulnérabilité et d'adaptation de la Ville et de ses habitants aux effets inéluctables du changement climatique. On pourrait donc inclure par exemple à la suite de GES –' et de modération des pics de chaleur –'.

Enfin pour Michel Laval la partie trois, ne parlant que de communication, pourrait se formuler autrement : « Concertation et Communication ». Le nouvel intitulé proposé ne pose pas de problème aux participants.

Clément Leroy précise qu'à la fin du texte, il a indiqué ce qu'il manquait à la Charte :

- Le cadre juridique : difficile car il sera possible à interpréter, il faut reprendre le texte à chaque changement, il faut faire référence au code civil, ...
- L'historique de l'arbre dans la rue : qui peut être instructif à intégrer en début de la Charte par un court texte.
- Les bienfaits de l'arbre en ville : malgré le côté social et architectural qui pourrait porter à polémique, ce peut être intéressant d'intégrer un texte.

Benoît Willot précise qu'il est très intéressé par le texte car le problème des arbres à Joinville concerne à la fois la Ville, le Conseil Général du 94 et parfois VNF. Comme exemple l'avenue J.F. Kennedy, où il y a un vrai souci de gestion quand à notre choix et celui du CG-94. Il faudrait donc mettre en place les instruments qui permettent de concerter avec ces collectivités ou institutions, on peut prévoir des incitations qui font que l'on trouve ensemble les solutions.

Clément Leroy indique que le CG-94 est déjà doté d'une Charte de l'arbre très contraignante, et la concertation avec les services du conseil général existe réellement. Dans ce cas on pourrait protocoler la Charte, afin de réunir toutes les institutions concernées lors d'opérations particulières concernant le patrimoine arboré.

Benoît Willot souhaite que ces services soient associés à chaque fois qu'il y a une opération qui le nécessite.

Clément Leroy propose que l'on ajoute une phrase à ce sujet dans la partie 3 (« Concerter et communiquer »).

Michel Laval aborde le sujet particulier des arbres du quai de Polangis, car M. Rioussat (ASEP) lui a parlé du problème.

Clément Leroy fait un petit historique sur le sujet.

Un projet avait été proposé dans lequel les arbres du quai (les robiniers faux-acacias) étaient abattus, car l'état phytosanitaire de ces arbres est déplorable, et de plus lors des travaux de voirie permettant l'aménagement du quai, les racines des arbres auraient été fortement endommagées ce qui rendrait ces arbres dangereux. La concertation avec l'ASEP, qui ne veut pas d'abattage des arbres, n'a pas abouti à l'acceptation du projet. En conséquence, les travaux prévus sont obligatoirement de moindre importance.

Michel Laval revient sur la demande des écologistes : qu'à chaque projet de modification significative du patrimoine arboré, on réalise une concertation préalable avec les riverains. Si la Charte s'y engage explicitement, ce sera un dénouement positif, sous réserve de son passage au Conseil Municipal en début 2012.

Patrice Gentric précise que le texte révisé par le Comité sera envoyé à chaque membre, avec le compte-rendu de la réunion.

3. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Bilan carbone les suites

Patrice Gentric précise qu'après le passage au CCE, la restitution du bilan carbone « Patrimoine et Services » sera présenté au prochain Conseil municipal du 7 février 2012, accompagné du programme d'action et des fiches assorties.

Le Comité technique qui se réunira début janvier et va travailler dans un premier temps sur des thèmes visés dans le programme d'action :

- Les déchets : sensibilisation et mise en place de la démarche pour le tri des déchets dans l'Hôtel de Ville et ensuite dans les écoles.
- L'Energie : sensibilisation du personnel sur les extinctions des luminaires, des ordinateurs, etc...
- Transports : formation à l'éco conduite pour le personnel utilisant les véhicules de la Ville, et réflexions approfondies sur le covoiturage.

Clément Leroy souligne qu'en ce qui concerne l'énergie nous allons intervenir :

1/ dans le cadre du renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public. Contrat court, c'est un plan d'attente vers le principe d'économie d'énergie, car nous préférons attendre que la visibilité sur la technique du LED soit plus aboutie, mais nous interviendrons tout de même sur le remplacement des ballons fluorés.

2/ Nous allons également travailler sur le contrat de restauration collective. On souhaiterait y inclure comme préconisé dans le plan d'action du bilan carbone, la filière courte et la reconversion du bio.

3/ Nous sommes en pleine procédure de Contrat de performance énergétique, dans lequel on vise les 15% d'économie de consommation d'énergie. Ce sera le CPE passé en Ile de France. C'est l'entreprise prestataire qui gèrera les certificats d'économie d'énergie (CEE), elle s'engage sur un minimum.

Michel Laval demande s'il est envisageable que cette entreprise puisse intervenir avec les particuliers sur les CEE.

Clément Leroy lui répond que c'est une démarche très lourde à porter « une usine à gaz ».

Alain Mestre intervient pour signaler que l'on peut quand même intervenir avec les CEE, le rôle des collectivités territoriales étant d'inciter les opérateurs (qui ont des obligations d'économie d'énergie renforcées par le Grenelle de l'Environnement) à organiser des pools afin faciliter le financement auprès des particuliers (ceci pour dépasser le seuil des 1 000 m²). L'Ademe assiste aussi les particuliers en groupement. Il faut signaler que les bâtiments des particuliers représentent environ 40% des émissions de gaz à effets de serre et de consommation d'énergie.

Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie – MVE-

Michelle Antonucci Monanges présente l'agence locale de l'énergie MVE

Suite à la thermographie aérienne, nous avons proposé l'adhésion de la ville à l'Agence Locale de L'énergie, et avons reçu une réponse favorable pour la présentation de notre demande auprès du CA de l'agence. Suite à celle-ci la demande d'adhésion passera devant le CM du 7 février prochain.

En quoi consiste l'adhésion à MVE ?

C'est un partenariat avec les acteurs locaux afin de promouvoir les économies d'énergies et les énergies renouvelables sur le territoire de l'agence, tel :

- Accompagnement des porteurs de projets du territoire en matière de maîtrise de l'énergie, valorisation des énergies renouvelables et qualité environnementale du cadre bâti
- sensibiliser et former l'ensemble du personnel d'une structure pour permettre une gestion responsable de l'énergie au quotidien avec des propositions simples et éco responsable ;
- Animation auprès des écoles et centres de loisirs sur des thématiques particulières : énergie, changement climatique et effets de serre, pollution de l'eau ou environnementales de façon ludique.
- l'information, le conseil et la sensibilisation des habitants durant les permanences les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois de 14 à 17H00, au 4^{ème} étage de l'Hôtel de Ville.
- Permanence et animation lors d'expositions particulière, comme la semaine de l'énergie, du DD, MVE est membre des réseaux FLAME, CLER, Energie-Cités, Vivacités Ile de France et Espace Info Energie Ile de France.

Michel Laval, au nom de Joinville écologie, souhaiterait que l'on passe à la phase 2 du bilan carbone, bilan carbone territoire.

Patrice Gentric lui répond que nous n'avons pas la maîtrise des émissions de GES des grosses infrastructures découpant la ville, telles le RER, l'A4/A86, la N4, la N186, qui sont gérées par la Région, l'Etat ou le Département, il est donc difficile de prévoir un plan d'action auprès des riverains dont nous n'aurions pas la maîtrise et s'interroge donc sur la pertinence d'un bilan carbone limité au seul territoire communal..

4. QUESTIONS DIVERSES

Communication du CCE – le site : les nouveautés, ...

Présentation des nouveautés par Michelle Antonucci Monanges.

Le site informatique de la ville, les changements :

- Zoom sur des événements particuliers : Semaine européenne des déchets, le Label Qualitri obtenu par la Ville
- les actualités : les expositions, salons en cours ou à venir, les livres,...
- Les interviews : O.Dosne par « Abeilles et fleurs », l'ambassadrice du tri,
- La reprise totale de la présentation du CCE
- La thermographie aérienne
- Le rucher
- Les bons plans : eau de pluie, durable puissance 6,

Il serait bien venu que dans les actualités ou dans une autre rubrique, zoom par exemple un article d'un membre du CCE soit inclus (sur la COP 17 à Durban pourquoi pas). Alain Mestre se propose pour un article sur la conférence ONU sur les changements climatiques de Durban et le rôle des collectivités locales.

Le rucher de Joinville (les abeilles, le rendement,...)

Informations sur nos ruches qui ont produit depuis la mi-mai 2011 entre 200 et 250 kg de miel.

Michel Laval aborde le problème du remplacement de Maître Jazet de l'ASEP.

Patrice Gentric souhaite et attend une proposition de l'ASEP pour un nouveau représentant (compte tenu de l'indisponibilité depuis plusieurs réunions d'Yves Jazet) afin de proposer son élection lors d'un prochain Conseil municipal.